



ASSEMBLÉE DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

**Groupe TAVINI HUIRAATIRA**

*Assemblée de Polynésie*



## Question orale au gouvernement

**M<sup>me</sup> Éliane TEVAHITUA**

Représentante à l'assemblée de Polynésie française

Membre de la commission de la santé, du travail et de l'emploi

*Taraho'i*, le 8 décembre 2020.

N° 247/2020/GTH/CAB/ET/et

À

**M. Édouard FRITCH**

**Président de la Polynésie française**

**7<sup>ème</sup> séance budgétaire du jeudi 10 décembre 2020**

**Objet** : étude scientifique sur les conséquences génétiques des essais nucléaires français.

### **Monsieur le Président de la Polynésie**

Les victimes des essais nucléaires, leurs familles et les associations qui les accompagnent dans l'instruction et le suivi de leur demande de dédommagement auprès de l'État français, ont soif de vérité.

Une des préoccupations légitimes des polynésiens concerne en particulier la question des conséquences génétiques des tirs nucléaires sur les descendants – enfants, petits-enfants et arrières petits-enfants - des individus qui ont été exposés aux radiations ionisantes.

En effet, nous savons depuis les bombardements américains sur les villes de Nagasaki et Hiroshima que la radioactivité à forte dose augmente à long terme et de manière aléatoire, les risques de cancers et d'anomalies génétiques chez celles et ceux qui ont été exposés aux radiations ionisantes.

Ces effets pouvant se manifester de quelques mois à quelques années après l'exposition.

La question qui se pose est de savoir si ces mutations génétiques et les maladies génétiques qu'elles induisent chez les individus directement exposés aux radiations, se transmettaient dans leur descendance.

Les seuls éléments d'information dont nous disposons émanent du Dr SUEUR qui, dans le cadre d'un projet de recherche consacré aux « conséquences des essais nucléaires français chez les petits-enfants des vétérans du CEP et des habitants des *Tuamotu-Gambier* » a été amené à constater que les enfants présentant des troubles du développement pouvant être également associés à des malformations congénitales et à des retards mentaux étaient dans des proportions inhabituelles des descendants des vétérans civils ou militaires ou des résidents des atolls de *Tureia*, *Reao* et *Mangareva*.

Ces constats mériteraient d'être complétés et enrichis par des travaux de recherches scientifiques plus approfondis, qui auraient vocation à infirmer ou confirmer l'hypothèse d'une transmission héréditaire de ces mutations génétiques radio-induites.

C'est dans cette perspective, Monsieur le Président, que le groupe « Tavini huiraatira » vous demande de diligenter **une étude scientifique indépendante sur les conséquences génétiques potentielles des essais nucléaires dans notre pays**. Monsieur le Président, comptez-vous financer cette étude et dans quels délais ?

Je mets également à profit le temps qui m'est imparti pour solliciter votre intervention auprès de la puissance administrante afin :

-d'une part, que **les dates butoirs de dépôt des dossiers d'indemnisation** imposées par la France soient supprimées. A titre d'exemple, passé le 31 décembre 2020, les demandes de réexamen des dossiers d'indemnisation portés par les victimes des essais nucléaires ou par leurs ayants-droit seront caduques ;

-d'autre part, que **le préjudice propre subi par les enfants et le conjoint d'une victime** soit reconnu par l'État, en d'autres termes que le statut de victime soit reconnu aux ayants-droit d'une victime des essais nucléaires.

Je vous remercie.



**M<sup>me</sup> Éliane TEVAHITUA**